Vous poursuivez ;

«Hier, vers quatre heures de l'après-midi, la foule se pressait, rue du Faubourg-Montmartre, autour d'un petit malheureux qui pleurait à chaudes larmes. Chaussé de mauvais souliers troués, il avait par mégarde marché sur des tessons de bouteille, et s'était fait au pied gauche une large entaille par laquelle le sang s'échappait en abondance. »

Naturellement vous êtes «empoigné.» Ces larmes, ces souliers troués, cette entaille, ce sang, tout cela vous émotionne. Que va-t-il advenir?... C'est ici que le drame se corse. En passant, un inconnu, perce la foule, s'approche du blessé, le déchausse, examine la plaie, et (attention!) il tire de la poche de son pardessus « un portefeuille en toile gommée, y prend un papier de couleur jaune-orange, plié en plusieurs doubles,» et procède immédiatement au pansage (je vous vois haletant). Aussitôt l'hémorragie, *qui avait pris des proportions inquiétantes*, s'arrête comme par enchantement.

L'homme mystérieux hèle un fiacre, y fait monter le blessé, paye la course et ordonne de reconduire l'enfant chez ses parents.

Vous voilà soulagé, n'est-ce pas? Mais tout n'est pas fini : attendez l'épilogue.

La foule émotionnée se presse curieuse autour de l'étranger. C'est le talisman qu'on veut connaître. Le papier? Faites voir le papier!!!

« Pour toute réponse, le généreux bienfaiteur montra à tout le monde le portefeuille, sur lequel on pouvait lire : *Plus d'hémorragies, papier*... (Ici le nom de l'inventeur).»

Le tour est fait. Ce drame déchirant était tout bonnement un canard bourré d'une réclame, coût : 6 francs la ligne. Enfoncés messieurs les badauds!

—

La *République française* publie un feuilleton de « l'Océan à Tolède » qui commence ainsi :

I

SAINT-SÉBASTIEN

De toutes les plages espagnoles, la plus fréquentée est celle de Saint-Sébastien.

Certes, les provinces méridionales ont d'irrésistibles séductions. Divines sont leurs femmes, merveilleuses leurs *huertas* remplies de grenadiers et de figuiers, leurs promenades ombragées de palmiers et de lauriers-roses, d'où l'on contemple la mer bleue qui lentement soulève, se gonfle comme un sein qui respire et bat la grève comme une forte pulsation.

Mais sur les côtes de la Méditerranée, la température est torride, les gammes de la lumière arrivent à l'intensité de l'embrasement, et les baigneurs, entassés dans les tartanes, rissolent sous l'incendie du ciel azur et pourpre, suffoquent au milieu des tourbillons de poussière qui s'élèvent du sol calciné.

On voit que M. Gambetta a conservé un bon souvenir de son petit voyage, en 1871, à Saint-Sébastien :

C'est là que nous irons vivre
Quand le moment viendra.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, 4 mars 1875.

La gestation ministérielle est laborieuse; on parle de l'accord entre MM. Buffet et Dufaure, mais rien n'est terminé. Les spéculateurs de la bourse ont trouvé, aujourd'hui, pour résoudre les difficultés de la combinaison ministérielle, une solution bien digne du carnaval de la mi-carême. Le maréchal de Mac-Mahon aurait proposé à M. Thiers la vice-présidence du conseil des ministres. Là-dessus, un mouvement de hausse a été provoqué, mais le terrain gagné a été promptement perdu sur le bruit que le gouvernement prussien venait d'interdire l'exportation des chevaux en France : on a vu là une menace de guerre. Cette nouvelle a cependant besoin de confirmation et pourrait bien être aussi une manœuvre des spéculateurs berlinois, qui sont toujours à la baisse.

Il faut cependant convenir que l'idée d'une nouvelle guerre contre la France préoccupe beaucoup les esprits en Allemagne. Le dernier numéro du *Charivari* de Berlin représente deux individus qui causent ensemble, et l'un dit : « Est-il vrai que nous allons encore avoir la guerre avec la France? »

— L'autre répond : « Oui, mais, cette fois, nous nous y prendrons autrement : c'est nous qui donneront cinq milliards à la France et alors elle sera ruinée! »

Je reviens à nos affaires.

M. Thiers est très-inquiet des impatiences de quelques-uns de ses amis. Il les a réunis hier soir et leur a dit :

« En ce moment tenez-vous tranquilles? N'exigez rien, je ne vous ai jamais trompés. — Eh bien, je vous promets que vous obtiendrez tout, sans rien demander. »

Les feuilles radicales de province, qui obéissent moins fidèlement au mot d'ordre que celles de Paris, font explosion aujourd'hui. Les préfets ont signalé leur langage déjà fort menaçant. Elles exigent surtout dans le Midi un cabinet exclusivement républicain, une politique *idem*, la levée de l'état de siége et la mise hors la loi des Bonaparte et des légitimistes : rien que cela!

Hier, à Versailles, pendant la séance, les députés bonapartistes prétendaient qu'un personnage princier avait garanti à M. Savary les frais des photographies impériales distribuées aux membres de l'Assemblée.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 4 Mars 1875.

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures 45.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée discute le projet de loi relatif aux droits à percevoir sur les quantités d'alcool et de vin reconnues manquantes chez les marchands en gros, bouilleurs et distillateurs.

M. Camivet combat le projet, qui est défendu par M. le rapporteur, baron de Ravinel.

M. Tolain s'élève contre la taxe des boissons.

M. Mathieu-Bodet, ministre des finances, déclare de son côté qu'il est plein d'admiration pour le grand principe qui a inspiré les lois sur les contributions indirectes.

Il ajoute que le déficit actuel est de près de 100 millions et qu'il faut le combler.

M. Rouvier répond que la gauche a proposé un autre système financier.

Il déclare que la loi en discussion restera improductive.

L'Assemblée, consultée, décide, par 337 voix contre 242, qu'elle passe à la discussion des articles.

M. de Ravinel propose d'ajouter à l'article 1er du projet la désignation : bouilleurs de profession.

L'article 1er ainsi modifié est adopté.

Il en est de même des articles 2, 3 et 4, et de l'ensemble du projet.

L'Assemblée décide qu'elle passera à la deuxième délibération sur la proposition de M. Henri Fournier, relative aux Caisses d'épargnes et de prévoyance.

Il est procédé ensuite à la troisième délibération sur le projet de loi relatif à la poudre dynamite.

La commission, d'accord avec le gouvernement, a présenté une nouvelle rédaction.

M. de Lamberterie développe un contre-projet.

M. le colonel Chaper maintient le projet de la commission et repousse le monopole, soit entre les mains de l'Etat, soit entre les mains d'un industriel privilégié.

M. Jules Brame appuie l'amendement et réclame le monopole entre les mains de l'Etat.

L'orateur reproche au ministère de la guerre de n'avoir pas réclamé un monopole qui lui revenait de droit.

Il ajoute que la fabrication d'un engin révolutionnaire aussi terrible ne doit pas être abandonné au premier venu.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 40.

ETRANGER

ESPAGNE. L'*Univers* reçoit de Hendaye la dépêche suivante :

Hendaye, 4 mars, 1 h. 6 m., soir.

Dans la matinée du 2, un commandant et 17 soldats alphonsistes, venant de San Cristobal, se sont présentés devant les autorités de la Navarre.

Les libéraux avouent qu'ils ont subi des pertes énormes dans le combat qui vient de se livrer devant Bilbao.

ALLEMAGNE. — On mande de Berlin, 3 mars :

« On dit dans les cercles parlementaires que dans le cas où les évêques répondraient d'une manière négative ou évasive à la question qui leur sera posée pour savoir s'ils reconnaissent la souveraineté de l'Etat, le gouvernement de Berlin annulerait la bulle de *Salute animarum* dans les Etats prussiens. Cette annulation serait possible, parce que la bulle a été acceptée par le gouvernement prussien sous la réserve de tous les droits de souveraineté de la Prusse. Elle aurait pour conséquence la suppression de la dotation faite aux évêchés par l'Etat. On pense qu'un projet de loi dans ce sens sera présenté ces jours-ci aux chambres prussiennes, mais cette nouvelle a besoin d'être confirmée.

» La *Correspondance provinciale* confirme que l'Encyclique du Pape donne des préoccupations sérieuses au gouvernement, et que les mesures qu'elle a provoquées ne tarderont pas à être publiées. »

— On télégraphie de Londres, 3 mars :

« Le *Standard* publie un télégramme particulier de Calcutta constatant que l'expédition Birmo-Chinoise, sous les ordres du colonel Brown, a été attaquée par les indigènes Chinois. M. Margary, des ingénieurs royaux, a été assassiné.»

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Mlle Catherine Leuridan, fille de notre savant archiviste, vient de subir, avec la plus grande distinction, les examens pour l'obtention du brevet supérieur.

Mlle Leuridan était depuis un an élève du pensionnat des dames de Flines; auparavant, elle suivait les cours de l'Institution de la Sainte-Union à Roubaix.

—

Le pensionnat dirigé à Haubourdin par les dames de la Sagesse, a présenté vingt élèves aux derniers examens pour le brevet de capacité (brevet supérieur et le brevet simple).

Les vingt élèves ont été reçues.

—

Dans le compte-rendu du concert de lundi, on a imprimé cette hérésie musicale: *le Pré aux Clercs*, d'AUBER.., ce qui a dû faire bondir tous nos dilettanti.

Rémy proteste contre la distraction du compositeur et nous prie de rendre à Hérold ce qui lui appartient.

—

Une commission d'ingénieurs belges et français expérimente en ce moment sur la ligne du Nord franco-belge un nouveau système de wagons communiquant ensemble au moyen d'une plate-forme extérieure.

—

Le ministère de l'agriculture et du commerce publie aujourd'hui, au *Journal officiel*, l'avis suivant :

« Un concours pour l'obtention des bourses vacantes à l'Ecole supérieure de commerce de Paris sera ouvert le 19 juillet à Paris, Dijon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rouen, Lille et Nancy.

» Le programme détaillé des connaissances exigées des candidats pour subir les épreuves sera envoyé, sur demande adressée au directeur de l'Ecole supérieure du commerce de Paris, rue Amelot, 102. »

—

Voici l'itinéraire de la cavalcade annoncée à Lille pour dimanche :

Rues de Paris — des Manneliers — Grande-Place — Rue Nationale — Boulevard de la Liberté — Place de la République — Rues Notre-Dame — Gantois — Masséna — Solferino — Nationale — Boulevard de la Liberté — Rues de la Barre — Royale — Négrier — Saint-Pierre — de la Monnaie — Places Saint-Martin et du Lion d'Or — Rues des Chats-Bossus — Basse — Esquermoise — Grande-Place — Rue du Marché-aux-Fromages — Place du Théâtre — Rue de la Gare — Place de la Gare — Rues du Vieux-Marché-aux-Moutons — du Dragon — du Molinel — du Vieux-Marché-aux-Chevaux — de Béthune — Neuve — Grande-Place — Rues de la Grande-Chaussée — des Chats-Bossus — Places du Lion-d'Or et Saint-Martin — Rues de la Monnaie — Saint-Pierre — Saint-André — Saint-Sébastien — Abattoir.

—

Avis aux Rentiers

qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe du montant des arrérages de leurs rentes échéant les 27 mars et 1er avril prochain.

Les dépôts d'inscriptions nominatives et de coupons au porteur (rentes 4 1/2 p. 100), les dépôts d'inscriptions nominatives et les dépôts de 50 coupons et au-dessous (rentes 3 p. 100 mixtes et au porteur), confondus ou non confondus avec des inscriptions nominatives, seront reçus du 19 au 15 mars, de 10 heures à 3 heures, au Trésor public, rue de Rivoli, palais du Louvre, pavillon central.

Les dépôts de plus de 50 coupons de rentes 3 p. 100 mixtes et au porteur seront reçus, du 29 au 31 mars, dans les mêmes conditions.

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des trimestres antérieurs; 2° les inscriptions émises postérieurement au 6 mars; 3° les inscriptions dont le dernier trimestre était payable dans un département.

—

ERRATUM.

Dans le premier article inséré avant-hier sous la rubrique « Roubaix-Tourcoing ». onzième ligne il a été mis par erreur : « Grande route de Courtrai à Tourcoing. » C'est « Courtrai à Tournai » qu'il faut lire.

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 10 février 1875

Rapport sur le budget municipal de 1875

M. P. Screpel s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Au nom de la commission des finances j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget municipal de 1875.

Après un examen minutieux, quelques articles du projet dressé et distribué par les soins de l'administration municipale, ont dû être remaniés par la commission, et les changements survenus, par suite, dans les chiffres, constituent une différence dans la balance du budget.

Nous avons eu aussi à redresser des erreurs matérielles sur quelque article, et notamment sur les sommes portées pour l'amortissement des emprunts de la ville.

Le budget que nous vous proposons se décompose comme suit :

Recettes ordinaires	2.026.727 76
» extraordinaires	285.606 50
	2.312.334 26
Dépenses ordinaires	1.308.769 40
» extraordinaires	906.925 73
	2.214.796 13
Excédant de recettes	97.538 13

Comme vous le voyez, Messieurs, la position de nos finances n'est pas mauvaise, mais des travaux nombreux et urgents restent à exécuter, et une gestion sévere et parcimonieuse de nos ressources doit continuer à être notre règle; car l'exercice de 1874 a eu ses mécomptes, celui de 1875 peut en avoir aussi; *et il ne reste effectivement de l'excédant prévu* que le nécessaire pour parer aux dépenses extraordinaires.

Voici, Messieurs, les articles qui ont donné lieu à un remaniement. Pour ceux que je ne mentionnerai pas, il y a accord entre votre commission des finances et l'administration ; et par suite aucun changement à signaler dans les chiffres portés au budget.

RECETTES ORDINAIRES

Art. 16. — Produit brut de la condition publique.

Le produit de cet article est porté pour 140.000 fr. Il résulte d'un rapport de M. le directeur, daté du 25 octobre dernier, que les opérations de cet établissement se sont considérablement accrues, et que, pour l'exercice dernier, les recettes se sont élevées à fr. 163,747.

Nous vous proposons donc d'élever les prévisions budgétaires pour cet article à 155.000 fr.; ce chiffre est en dessous de celui qui a été réellement effectué, et ne dépasse pas la limite de prudence qui doit être régle en cette matière.

Art. 22. — Droits de place aux foires et marchés.

Le recensement en régie de ces droits donnerait une recette que votre commission évalue à 36.000 fr.; c'est ce chiffre que nous proposons au conseil de voter.

Vous savez, Messieurs, que le chiffre de 44,400 fr. porté dans le projet imprimé, représente la redevance annuelle qu'un adjudicataire devait payer à la ville.

Je n'ai pas à refaire ici l'historique du procès Persyn et Donnez; je me bornerai à constater que cette malheureuse affaire nous laissera une perte de plus de cinquante mille fr.; c'est à cette perte que je faisais allusion en vous parlant plus haut des mécomptes survenus en 1874. Actuellement les droits de place sont perçus en régie par les employés de la ville.

Art. 23. — Concession au cimetière.

En 1873, cet art. donnait en recettes une somme de 30,944 fr. 55 c. Aujourd'hui, le projet de budget pour 1875 ne prévoit plus que 18,000 fr., et encore ce chiffre paraît-il exagéré, puisque, en 1874, les recettes ont été de 16,563 fr. 50 c.

L'arrêté de 1873, mis en vigueur au début de l'année 1874 et réglant les conditions nouvelles pour les concessions au cimetière, a dû exercer une fâcheuse influence sur les recettes de ce chapitre.

Autrefois, le mètre de terrain pour une concession à perpétuité coûtait 180 fr., de telle sorte que l'emplacement nécessaire pour établir un caveau de famille, c'est-à-dire 6 mètres sur 3, coûtait 3,240 fr. Vous voyez, Messieurs, que, sous l'ancienne législation, la piété filiale seule était déjà loin d'être suffisante pour assurer à nos proches un asile à jamais respecté.

Aujourd'hui la ville demande 150 fr. pour le premier mètre, et tout mètre supplémentaire est augmenté de 50 fr. c'est-à-dire que le 2e mètre coûte 200 fr., le 3e 250, et ainsi de suite; de telle sorte que les 18 mètres carrés dont je parlais plus haut, coûtent aujourd'hui 10,350 fr., le dernier mètre acheté revient à mille fr.

Evidemment, ce droit pour les concessions perpétuelles est trop élevé, j'allais dire abusif, et partant mauvais.

Mais ce n'est pas la seule critique qu'il y ait à faire de la réglementation actuelle des concessions au cimetière. En effet, je vois qu'une concession de 12 ans est payée 12 fr. et qu'elle est renouvelable pour chaque période de 12 ans aux mêmes conditions de prix que lors du premier achat, c'est-à-dire que, si l'on renouvelle deux fois, soit pour une durée totale de *36 ans*, la somme déboursée sera de *36 fr.* D'un autre côté, le prix d'une concession trentenaire est fixé à *90 francs*.

La conséquence est facile à tirer, et il est probable qu'on reconnaîtra l'inconvénient de concéder du terrain à trop bas prix. Certainement, il serait consolant de pouvoir assurer une dernière demeure inviolable à chacun de nos concitoyens; mais il faudrait alors des cimetières beaucoup plus grands que le nôtre, et les ressources municipales, dont nous avons la garde, ont aussi leurs exigences.

Nous engageons l'administration municipale à proposer au Conseil la nomination d'une commission qui sera chargée d'étudier cette question.

J'en ai fini avec la critique des articles des recettes.

DÉPENSES ORDINAIRES

Art. 12. Condition publique

Il y aura lieu à un changement dans ce crédit.

La commission administrative de la Condition publique nous propose de modifier comme suit le détail des frais occasionnés par l'exploitation.

PERSONNEL

1. Directeur	7.000 fr.
2. Receveur	2.800 »
3. Commis du titrage	1.300 »
4. » aux écritures	1.200 »
5. » »	1.300 »
6. Copiste	1.000 »
7. Commis aux calculs	800 »
8. Peseuse de précision	1.500 »
9. Conductrice des appareils	1.200 »
10. id. id.	1.000 »
11. id. id. (aide)	700 »
12. id. du titrage	1.100 »
13. Dévideuse	900 »
14. Tourneuse	600 »
15. Conducteur de dégraissage	1.200 »
16. Commis conducteur (nouvelle salle)	1.200 »
17. Machiniste	1.000 »
18. Magasinier chef peseur	1.500 »
19. Commis magasinier	1.000 »
20. 1er préleveur d'échantillons	1.200 »
21. 1er emballeur préleveur	1.200 »
22. 1er préleveur de lots	1.100 »
23. Garçon de magasin	1.100 »
24. Ajusteur peseur	1.200 »
25. Agent surveillant peseur	1.000 »
26. Metteur en papier	800 »
27. 2e préleveur de lots	1.000 »
28. Agent de factage	1.000 »
29. Commis aux calculs	700 »
30. » au prélèvement des lots	900 »
31. Garçon de magasin emballeur	1.000 »
32. id. id. id.	900 »
33. id. id. id.	900 »
34. Concierge	500 »
35. 3e Emballeur	1.000 »
36. Auxiliaires	800 »
37. Factage, chauffage, éclairage, fournitures de bureaux, etc.	20.683 21
Total	65.283 21

Cette modification, motivée par des raisons d'ordre intérieur et par des économies apportées dans le service, est approuvée par l'administration municipale; elle dégrève notre budget de 3,517 fr. Le bureau de conditionnement est une des rares branches du revenu municipal qui a vu s'accroître ses bénéfices tout en diminuant ses charges.

(*A suivre*)

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 mars. — Ismérie Lecomte, au Hutin. — Alida Delbarre, rue du Chemin de Fer. — Florence Sonneville, rue Jacquart. — Marie Desmet, rue Wallon. — Marie Bargeron, rue du Coq Français. — Jeanne Nys, rue de la Tuilerie.

DU 4. — Richard Vandercruysen, rue de la Lys. — Charles Boyer, rue du Flos. — Alphonse Cornille, rue de la Perche. — Joséphine Degrave, rue des Récollets. — Zoé Dumez, rue du Fresnoy. — Adolphine Hooge, rue des Longues-Haies. — Léontine Kesteloot, rue de la Paix. — Charlotte Vanmeenen, rue de la Paix. — Désiré Carrette, rue du Duc.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 mars. — Pierre Vervalcke, 4 mois, rue d'Alma. — Hyacinthe Petillon, 2 ans, rue du Ballon. — Adolphe Masquelier, 25 ans, tisserand, rue de Lannoy. — Charles Kesteloot, 1 an, rue des Récollets. — Marie Ceulemans, 1 an, rue de la Paix.

DU 4. — Louis Mulliez, 53 ans, marchand épicier, rue de Lannoy. — Julien Tiberghien, 67 ans, lamier, rue Sébastopol. — Henri Lepoutre, 38 ans, menuisier, rue Jacquart. — Emile Prevot, 9 mois, aux 3 Ponts. — Léontine Lalsous, 1 an, au Cul-de-Four. — Marie Lion, 9 ans, rue Vieil-Abreuvoir. — Anne Lecomte, 41 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Henriette Meurisse, 1 an, au Pile.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille MULLIEZ-BOURGOIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LOUIS-FRANÇOIS MULLIEZ, décédé à Roubaix, le 3 mars 1875, à l'âge de 53 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le samedi 6 mars 1875, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 39.

Cours public et gratuit de langue anglaise

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public que le cours public de langue anglaise de la ville de Roubaix a lieu les mardi, vendredi et non les jeudi et samedi, dans les nouveaux bâtiments du Collège, à 8 heures très précises du soir.

Pour suivre le cours on doit se faire inscrire chez le professeur, M. J. Yonge, 6, rue du Hâvre.

Faits Divers

— Un fait des plus remarquables et des plus touchants vient de se passer à l'Ecole de médecine. Le voici dans toute sa simplicité :

Au moment de la retraite de Russie, il y avait dans la grande armée un sous-aide chirurgien, M. Petibeau, fils et petit-fils de médecins. La campagne finie, M. Petibeau prit le grade d'officier de santé, et pendant cinquante ans exerça la médecine d'abord en Touraine, puis dans le département de Seine-et-Oise, à Coubron. Non-seulement il prodiguait ses soins aux indigents, mais leur payait même les médicaments.

En 1870, à la nouvelle de l'approche des armées prussiennes, il quitta tout pour venir prendre du service dans l'armée de Paris, et tandis qu'il remplissait vaillamment les pénibles fonctions de chirurgien aide-major au 123e bataillon de la garde nationale, les Prussiens pillaient sa maison.

Telle fut la récompense du bon vieillard. M. Petibeau quitta alors Coubron et vint au Raincy, chez sa fille.

Mais, reçu officier de santé en Touraine, il ne pouvait exercer au Raincy qu'en vertu d'une sorte de tolérance. Quelques réclamations ayant été formulées à ce sujet, une pétition, couverte de plus de 250 signatures, fut présentée à M. Pinet, le secrétaire de la Faculté, pour demander, au nom de la population, l'autorisation officielle qui manquait à M. Petibeau.

M. Pinet, malgré toute l'admiration que lui inspirait le courageux vieillard, encore sur la brèche à quatre-vingts ans, après une vie de dévouement, de sacrifices, d'oubli complet de soi, se vit réduit, le règlement étant formel, à donner au vénérable médecin du Raincy le conseil de passer devant la Faculté l'examen qui seul pouvait l'autoriser à exercer légalement.

M. Petibeau consentit à subir cette épreuve, et l'on a eu le spectacle touchant d'un octogénaire comparaissant devant la Faculté, procédant à l'examen clinique des malades et répondant aux questions de ses juges avec une précision, une facilité d'élocution qui lui ont valu, avec la note « très satisfait, » les félicitations de la Faculté.

— Pendant un orage qui a éclaté sur les côtes d'Australie, le vapeur *Gothenburg* a fait naufrage près du pont Darwin; il avait à bord 85 passagers et 35 matelots; 3000 onces d'or qu'il portait sont perdues. Trois canots pleins de passagers n'ont pas reparu, on craint qu'ils n'aient péri; quatre hommes seulement ont été sauvés.

— On a annoncé la mort de l'invalide Hendier, gardien du tombeau de Napoléon 1er. Son successeur, également choisi parmi les anciens militaires du premier Empire, est l'adjudant Lambert, blessé à la retraite de Russie et qui est âgé de soixante-dix-neuf ans!

— Les journaux de Milan rapportent qu'avec le froid et la neige, il s'est produit dans cette ville un changement défavorable dans la santé publique. La grippe a attaqué, disent-ils, une bonne moitié des habitants, et la mortalité a augmenté d'une manière très-sensible.

— On écrit de Jacmel (Haïti), le 30 janvier :

« L'arrestation récente d'un homme ayant en sa possession une tête humaine a fait découvrir une bande de cannibales dans l'intérieur de l'île. Le chef de cette bande, Tonie, et quatre-vingts de ses complices ont été pris. Il a été prouvé qu'ils mangeaient de la chair humaine, et ils seront tous exécutés. La tête trouvée chez un de ces misérables a été reconnue pour appartenir à une femme qui avait disparu il y a quelque temps. On a retrouvé son corps dont une partie avait été dévorée. »

— Encore la bureaucratie!

Nous possédons une administration que l'Europe nous envie, dit un vieux cliché.

Voici, dit la *Patrie*, un nouvel exemple des formalités et des lenteurs de cette bureaucratie, qu'on a appelée la plaie de la France.

Cette fois, la bureaucratie a tué une malheureuse fille.

Une jeune fille nommée Anna Barbier, âgée de trente ans, domestique chez M. Herpin, rentier, était atteinte depuis plusieurs jours d'une bronchite aiguë. Mardi dernier, le mal ayant empiré et l'état de la malade devenant alarmant, les dames Mallez et Plaud lui conseillèrent d'entrer immédiatement à l'hôpital.

Ces deux dames accompagnèrent la fille Barbier d'abord à l'hôpital de la Charité, où il lui fut répondu que l'on ne pouvait la recevoir que sur un ordre ou une recommandation du commissaire de police du son quartier.

— Mais cette fille est très malade, firent observer les deux dames. — C'est possible, leur fut-il répondu, mais les règlements sont là, et ils s'opposent à ce que nous la recevions.

On fit alors une tentative à l'Hôtel-Dieu pour faire admettre la malade, mais sans plus de succès.

Il fallut revenir place du Marché-Saint-Honoré, puis à la pharmacie Rousseau, rue Saint-Honoré, 276, où quelques soins furent donnés à la malade. Enfin, M. Tenaille, commissaire de police, donna l'ordre de conduire cette fille à l'hôpital de la Charité et confia ce soin au gardien de la paix Dufour.

Mais ces nombreuses pérégrinations dans Paris, avec une malade et par le froid qu'il faisait, avaient sans doute encore aggravé le mal de la pauvre fille, car elle a succombé en arrivant à l'hôpital.

PIGEONS-VOYAGEURS. — Hier, chez Me O..., notaire à Paris, a été ouvert le testament d'un riche personnage belge, Van Aroner, qui vivait depuis longtemps parmi nous et qui, pendant la guerre, avait pris du service dans la légion des Amis de la France.

Il laisse une somme très considérable, dont le montant doit être affecté à la création et l'entretien de diverses sociétés colombophiles sur le territoire français, analogues à celles si nombreuses qui existent en Belgique.

A la suite de la guerre de 1870, M. de Roon, feld-maréchal et ministre de la guerre de l'empire germanique, fit établir des stations de pigeons-voyageurs à Metz, Hambourg, Berlin, Cologne, Magdebourg, Minden et Wesel.

Plus de six cents pigeons furent achetés en Belgique pour les garnir.

En même temps se formèrent en Prusse des sociétés civiles fort importantes pour l'élève et l'éducation des pigeons voyageurs.

Un colombier militaire a été installé dans notre Jardin d'acclimatation (il compte déjà de nombreux sujets).

Des sociétés privées existent à Paris; mais elles n'étaient pas assez nombreuses, au gré de M. Van Aroner.

Grâce à sa générosité, nous devons en être dorénavant suffisamment pourvus, et nous pourrons rivaliser, pour le service de la poste par pigeons, avec les diverses nations où elle est le mieux organisée.

— Parmi ces nombreuses entreprises financières qui surgissent à chaque instant dans Paris, jettent un éclat passagers et disparaissent subitement, figurait l'établissement dit : « Banque de crédit et de dépôts de Paris, » créée dans la Chaussée-d'Antin.

On y faisait toutes les opérations d'agiotage auxquelles se livrent les établissements de ce genre, et notamment les prêts sur dépôt de titres.

Un spéculateur apporta un jour des actions d'un chemin de fer espagnol, d'une valeur totale de 300,000 fr., sur le dépôt desquels il voulait effectuer un emprunt de 175.000 fr. Le directeur lui répondit que la chose était faisable; seulement il ne pouvait, pour le moment, ajouta-t-il, disposer de fonds suffisants, et il était obligé de s'adresser à un capitaliste, auquel il transmettait les titres comme garantie.

Quand à lui, il ne devait jouer dans l'affaire que le rôle d'intermédiaire, moyennant une commission stipulée.

L'emprunteur déposa ses valeurs et reçut quelques jours après les 175,000 fr. qu'il avait demandés.

Mais bientôt il apprit qu'il s'effectuait à la Bourse d'assez fortes ventes du chemin de fer espagnol, qui faisaient baisser cette valeur, très-sensible, comme toutes les valeurs secondaires, aux moindres causes de nature à produire des fluctuations. S'étant renseigné avec soin, il se convainquit que, pour une grande partie, les titres vendus étaient les siens.

Une plainte fut déposée et des investigations eurent lieu. Un expert comptable fut chargé d'examiner les livres, la comptabilité, et de débrouiller les opérations de la Banque de crédit. Ces investigations établirent que le directeur avait fait vendre les valeurs dont il était dépositaire et qu'il s'était approprié de ce chef une somme de 95.000 f.

Elles révélèrent de plus des faits de détournements, d'abus de confiance et de banqueroute simple qui ont motivé l'arrestation du directeur et de son associé.

L'instruction de cette affaire, confiée à M. Mathieu de Vienne, se poursuit activement.

LA SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE. — La Société hippique française fait de grands préparatifs pour son exposition annuelle, qui aura lieu, comme les années précédentes, au palais de l'Industrie, et qui durera du 2 au 18 avril. On va construire des gradins pour quatre mille spectateurs.

La grande attraction du futur concours consistera dans deux carrousels organisés avec le concours des élèves de l'Ecole de Saint-Cyr et de l'Ecole d'état-major.

On ne saurait trop féliciter la Société d'avoir autorisé des exercices équestres qui ne peuvent qu'exciter l'émulation de nos jeunes officiers et aider au progrès de notre cavalerie. Ces carrousels seront certainement fort goûtés du public parisien.

La Société hippique française affecte une somme de 73,000 fr. aux primes qu'elle distribuera. Les concours auront lieu dans l'ordre suivant: grands carrossiers, carrossiers légers, chevaux victoria, poneys attelés, chevaux de parc et de selle, trotteurs et chevaux de chasse.

MM. le comte Dampierre, le marquis de Bouillé, le vicomte de Montlaur, de la Société d'agriculture de France, viennent de demander l'autorisation d'exposer simultanément, avec le concours, dans les dépendances du Palais-de-l'Industrie, des animaux reproducteurs des espèces chevaline, bovine et porcine.

— La *Chronique des Arts* dit que les voleurs d'objets d'art en Espagne continuent leurs exploits. Après les cartons de Goya, à Madrid, après le *Saint-Antoine* de Murillo et la couronne de la Vierge de la chapelle Saint-Ferdinand, à Séville; après la *Mater dolorosa* d'Alonzo Cano, à Grenade, voici qu'un autre filou vient d'enlever à une église d'Espagne une statue miraculeuse et l'a envoyée en France. C'est une petite figure de Vierge, en bois peint et doré, de la fin du XVIIe siècle, et d'un travail assez